



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/14
15 mai 2020



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée : 19 – 22 juillet 2020*

COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Le présent document présente une synthèse des demandes des agences bilatérales et de leur admissibilité compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2020 ou la période triennale 2018-2020. Il renvoie aux documents de réunion pertinents qui comprennent un examen des demandes bilatérales, et il contient la recommandation se rapportant à l'année d'affectation de la coopération bilatérale.

Vue d'ensemble

2. Cinq projets de coopération bilatérale, d'un montant de 140 020 \$US, ont été soumis à l'examen de la 85^e réunion, comme l'indique le tableau 1.

* À cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 85^e réunion

Agence	Pays	Titre du projet	Fonds demandés (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Canada	Belize	Activités de facilitation pour l'élimination progressive des HFC	40 000	2 800	42 800
Sous-total			40 000	2 800	42 800
France	République démocratique populaire lao	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	4 500	585	(1)
Sous-total			4 500	585	
Allemagne	Lesotho	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	28 000	3 640	(2)
Allemagne	Libéria	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	31 500	4 095	(3)
Allemagne	Libéria	Rapport de vérification de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC	30 000	3 900	33 900
Sous-total			89 500	11 635	33 900
Total			134 000	15 020	76 700

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/33

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/34

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/35

Niveau admissible de coopération bilatérale

3. Le montant du financement demandé par les gouvernements du Canada, de la France et de l'Allemagne à la 85^e réunion, ainsi que les sommes déjà approuvées au cours de la période triennale 2018-2020, ne dépassent pas le seuil de 20 % autorisé pour la coopération bilatérale, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2. Niveaux de financement au titre de la coopération bilatérale au cours de la période triennale 2018-2020 (US \$)

Agence	Financement			Niveau autorisé	Année d'allocation
	Approuvée	85 ^e réunion	Total		
Canada	1 011 962	42 800	1 054 762	4 416 800	2020
France	134 470	5 085	139 555	7 347 300	2020
Allemagne	6 473 176	101 135	6 574 311	9 660 800	2018-2020

Belize : Activités de facilitation pour l'élimination progressive des HFC (Canada)Description du projet

4. Conformément à la décision 79/46, le gouvernement du Canada, en qualité d'agence d'exécution coopérante, a soumis une demande de financement pour la mise en œuvre des activités de facilitation en lien avec l'élimination progressive des HFC au Belize, comme l'indique le tableau 1. La proposition de projet détaillée, comprenant un projet de plan de mise en œuvre, les activités et les budgets correspondants, ainsi que les dispositions institutionnelles destinées à soutenir la mise en œuvre de ces activités de facilitation, sont indiquées dans le programme de travail pour l'année 2020 soumis par le PNUD¹ en qualité d'agence d'exécution principale, demandant la somme de 55 000 \$US, plus 3 850 \$US de frais d'appui d'agence.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/15

Observations du Secrétariat

5. Le Secrétariat a examiné la demande d'activités de facilitation et a conclu qu'elle satisfaisait à toutes les exigences de la décision 79/46, comme indiqué ci-dessous :

- (a) La lettre de confirmation du gouvernement du Belize, indiquant la volonté de ce dernier de déployer tous les efforts possibles pour ratifier l'Amendement de Kigali dans les meilleurs délais, a été remise par le PNUD ;
- (b) La proposition de projet décrivait chacune des activités de facilitation, les dispositions institutionnelles, la répartition des coûts et le calendrier de la mise en œuvre ; et
- (c) La durée de mise en œuvre du projet sera de 18 mois.

6. Le financement demandé était conforme à la décision 79/46 (c), calculé en fonction de la valeur de référence du pays pour les HCFC.

Recommandation du secrétariat

7. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la demande émise par le gouvernement du Canada concernant les activités de facilitation en vue de l'élimination progressive des HFC au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

Libéria : Assistance technique pour la préparation du rapport de vérification de la consommation de HCFC (Allemagne)Description du projet

8. Lors de sa 76^e réunion, le Comité exécutif a demandé aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'inclure dans leurs amendements respectifs à leur programme de travail devant être présentés à la 77^e réunion un financement pour les rapports de vérification de la phase I des PGEH, notamment pour le Libéria (décision 76/17). Le gouvernement de l'Allemagne, en qualité d'agence d'exécution principale du PGEH pour le Libéria, n'avait pas soumis de demande lors de la 77^e réunion du fait que la prochaine tranche de financement pour le Libéria n'était due qu'en 2020.

Observations du Secrétariat

9. Le gouvernement de l'Allemagne a soumis la demande concernant le rapport de vérification pour le Libéria ainsi que la demande de financement pour la tranche finale de la phase I du PGEH. Lors de la demande de tranche, le Secrétariat a noté entre autres que celle-ci aurait dû être accompagnée d'un rapport de vérification ; toutefois, le gouvernement de l'Allemagne a oublié de faire une demande de financement pour la préparation du rapport de vérification. Notant que la consommation de HCFC était bien inférieure à l'objectif fixé dans l'accord conclu avec le Comité exécutif et que les activités en vertu du PGEH étaient toujours en cours, le Secrétariat a estimé pertinent de procéder à la mise en œuvre de la tranche finale du PGEH².

10. Il a également noté que le rapport de vérification devait être soumis au moins 60 jours avant la réunion du Comité exécutif lors de laquelle est demandée la prochaine tranche de financement du PGEH. Toutefois, dans le cas du Libéria, étant donné que la dernière tranche est soumise lors de la 85^e réunion, la vérification sera exigée en même temps que la soumission de la phase II du PGEH et couvrira la période allant de 2015 à l'année précédant la soumission de la phase II.

² Paragraphe 10 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/35.

Recommandations du Secrétariat

11. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la préparation du rapport de vérification de la phase I du PGEH pour le Libéria au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus, étant entendu que le rapport de vérification sera présenté en même temps que la soumission de la phase II du PGEH pour le Libéria.

Recommandation générale

12. Le Comité Exécutif pourrait envisager de demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés lors de la 85^e réunion comme suit :

- (a) XX \$US (frais d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement du Canada pour 2020 ;
 - (b) XX \$US (frais d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de la France pour 2020 ; et
 - (c) XX \$US (frais d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Allemagne pour 2018-2020.
-